

République Française

Département de la Côte d'Or

Arrondissement de Beaune

Canton de Longvic

Communauté de Communes
De GEVREY-CHAMBERTIN
Et de NUITS-SAINT-GEORGES

Commune de Curley

Rue de la Mairie
21220 CURLEY

Téléphone 03.80.61.47.99
Courriel : mairie.curley@yahoo.fr

Curley, le 4 avril 2023

Procès-Verbal du

Conseil Municipal du 3 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de CURLEY

Etant réuni, après convocation légale en date du 28 mars 2023, sous la présidence de M Dominique BAILLEUX, Maire :

Etaient présents :

- Mmes Sylvine CHALLET, Nadine CHRIST, Dominique CONVERSIN
- Mrs Grégory AUBERT, Dominique BAILLEUX, Franck DE DEMO, Samuel HAKIMI , Philippe ROUSSIAUX

Absents excusés :

- Mme Marine THOMAS, pouvoir donné à Mr Dominique BAILLEUX
- Michel PERSONNIER, pouvoir donné à Mme Sylvine CHALLET
- Mr Stéphane MUTIN – Pas de pouvoir

Secrétaire de séance :

- Mme Nadine CHRIST

La séance débute à 20h38.

Le maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant le transfert actif/passif de l'ancien service commun scolaire.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

- **Approbation du PV du conseil municipal du 08 mars 2023**

Le conseil approuve à l'unanimité.

Abstention	0	Contre	0	Pour	10
------------	---	--------	---	------	----

- **Délibération : Transfert actif et passif suite à la dissolution du Service Commun Scolaire**

Dans la continuité de la délibération du 15 novembre 2022 du Conseil Communautaire actant la dissolution du service commun scolaire au 1^{er} janvier 2023, il appartient à chaque commune du service commun scolaire d'acter dès que possible par délibération en conseil municipal :

- Le transfert de l'actif à chaque commune selon le détail annexé dans la délibération du conseil communautaire ;
- Le transfert des biens meubles et immeubles du groupe scolaire de Chamboeuf à la commune d'implantation selon le détail annexé dans la délibération du conseil communautaire ;
- Le transfert des biens et immeubles du groupe scolaire de L'Etang-Vergy à la commune d'implantation selon le détail annexé dans la délibération du conseil communautaire ;
- Le transfert des 6 emprunts aux différentes communes selon le détail annexé dans la délibération du conseil communautaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes du transfert selon les annexes présentées.

Abstention	0	Contre	0	Pour	10
------------	---	--------	---	------	----

- **Délibération : souscription d'un crédit relié affecté**

Le Maire rappelle que la commune a contracté un prêt relais de 180 000 € auprès de la Banque Postale en mai 2021 afin d'honorer les factures de travaux de l'Espace de rencontres en l'attente du versement des subventions et la perception du FCTVA.

La totalité de ce prêt doit être remboursée au 10/05/2023 par prélèvement d'office.

Les travaux ont duré plus longtemps que prévu (fin initialement prévue en juillet 2021):

- Retards lors de la crise sanitaire
- Pénuries de matières premières
- Mise en liquidation judiciaire du maître d'œuvre
- Défection du titulaire du lot métallerie
- Etc...

De plus, l'entreprise chargée du lot plomberie/chauffage/ventilation a énormément tardé à lever les réserves de la première réception et à nous transmettre des documents nécessaires au déblocage du solde des subventions. Le PV de réception de ce dernier lot avec levée des réserves n'a été signé que fin décembre 2022.

Il a fallu ensuite faire faire certifier l'ensemble des factures par le comptable public avec les contraintes dues au changement d'année pour le paiement des dernières.

En conséquence, les demandes de paiement du solde des subventions n'ont pu être transmises qu'au début février 2023. Tous ces dossiers sont maintenant en instruction mais aucun des financeurs ne s'engage sur une date effective de versement.

La clôture de l'exercice 2022 fait apparaître un résultat positif de 135.000 €, et le solde des subventions à percevoir est de 152.000 €. Nous avons par ailleurs au budget des recettes d'environ 78.000 € de dotations et taxes qui sont généralement encaissées au début du mois de mai. Nous n'aurons donc aucune difficulté pour le remboursement de ce prêt relais, mais nous ne pouvons certifier que les sommes seront disponibles au 10/05/2023.

C'est pourquoi le maire a, en accord avec le comptable public, demandé l'ouverture d'un « crédit relais affecté » de 152 000,00 € auprès de divers établissements de crédit. Ce prêt servira à rembourser la Banque Postale en attendant le versement du solde des subventions qui devrait intervenir en mai, voire juin au plus tard.

Seul le Crédit Mutuel nous a fait une proposition avec les caractéristiques suivantes :

Crédit relais	152 000 €
Durée	1 an
Taux	3,97% fixe
Débloqué	en totalité ou par fraction
Frais de dossier	150,00 €
Remboursement anticipé	Autorisé

Ce prêt à taux fixe est classé 1A selon la charte Gissler (charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales).

Sur ce prêt, nous ne rembourserons que les intérêts sur les sommes débloquées, soit 6180,96 € si nous débloquons la totalité sur 12 mois.

Il est demandé au conseil d'approuver ce financement, d'autoriser le maire à contracter ce prêt et l'autoriser à signer tout document nécessaire à sa réalisation.

Abstention	0	Contre	0	Pour	10
------------	---	--------	---	------	----

- **Délibération : vote du budget primitif 2023**

Le projet de budget a déjà été débattu au cours de deux séances du Conseil municipal.

Dernières modifications :

- Souscription d'un crédit relais de 152 000 € en l'attente du versement du soldes des subventions de l'Espace de Rencontres et de Loisirs;
- 3000 € d'intérêts pour ce même crédit relais au compte 66111;
- Dépenses de 1600 € en matériels et équipements pour l'entretien des espaces verts au compte 2157.

En synthèse, le budget s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	BP2023
Dépenses	156 928,96
Virement section investissement	139 885,59
D 002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00
TOTAL DEPENSES	296 814,55
Recettes	161 011,28
R 002 Résultat de fonctionnement reporté	135 803,27
TOTAL RECETTES	296 814,55
RESULTAT fonctionnement (R - D)	0,00

INVESTISSEMENT	BP2023
Dépenses	810 616,63

D 001 Résultat d'investissement reporté	10 836,45
TOTAL DEPENSES	821 453,08
Recettes	677 052,34
Virement section fonctionnement	139 885,59
Opérations d'ordre	4 515,15
R 001 Résultat d'investissement reporté	0,00
TOTAL RECETTES	821 453,08
RESULTAT investissement (R - D)	0,00

Il est demandé au conseil d'approuver le budget primitif 2023.

Abstention	0	Contre	0	Pour	10
------------	---	--------	---	------	----

- **Délibération : vote des taux de fiscalité**

Nous devons adopter 3 taux de fiscalité :

TFB : taxe foncière sur les propriétés bâties

TFNB : taxe foncière sur les propriétés non bâties

THRS : taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Le maire fait part au conseil des taux actuels.

Dans le cadre de la règle de lien des taux, la THRS peut être augmentée seulement si la TFB l'est également.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur ces différents taux d'imposition.

Plusieurs membres du conseil font part de leur souhait de ne pas surcharger les ménages par une fiscalité supplémentaire. Les bases de calcul augmentant chaque année et le revenu pour la commune étant relativement mineur, le conseil décide de ne pas modifier les taux présentés.

Abstention	1	Contre	0	Pour	9
------------	---	--------	---	------	---

Abstention : Mme Marine THOMAS qui, excusée, ne pouvait participer au débat.

- **Délibération : Expérimentation pour la sécurisation de la RD 116**

Le département souhaite refaire la couche de roulement de la RD 116 pour la traversée de Curley. Au cours de la réunion de mise au point, il a été indiqué que nous ne pourrions plus y faire de travaux pendant 3 ans. Or, deux interventions sont d'ores et déjà prévues :

- Finalisation du raccordement à la fibre pour le bâtiment des 3 cours (traversée de chaussée) ;
- Les aménagements pour la sécurité aux entrées du village.

La commune a demandé plusieurs fois une étude d'aménagement de la RD 116 visant à ralentir les véhicules aux entrées de la commune. Les retours qui ont été faits proposaient des aménagements intéressants mais pas assez coercitifs par rapport à notre demande.

Le maire a répondu au dernier rapport et fait quelques propositions nouvelles.

Une réponse vient de nous parvenir qui inclut quelques améliorations, notamment :

- Une modification du carrefour avec la rue du Crépuscule
- Une modification du carrefour avec la rue de la Mairie
- La réalisation d'un passage piéton pour rejoindre le lavoir (avec modification des trottoirs)
- La réalisation d'une écluse avec stationnement rue de Vergy
- Des « effets porte » aux entrées Nord et Sud (avec recul des panneaux d'entrée d'agglomération).

Des expérimentations préalables devront être réalisées.

Après quelques échanges avec Mr Hubert POULLOT, Vice-Président du Conseil Départemental en charge de la voirie et du numérique, il ressort que :

- Le CD va intervenir pour régler rapidement le problème de la fibre ;
- Par conséquent, la réfection de la couche de roulement pourra être réalisée en 2023 ;
- La sécurisation de la RD sera reportée en 2026, possiblement en 2025 sur dérogation. Ce qui nous laissera le temps de l'expérimentation, l'établissement des devis et des dossiers de financements.

Il faudra par ailleurs, avant la réfection de la couche de roulement, procéder à la remise en place de certains avaloirs d'eau de pluie en rive de la route.

Il est demandé au Conseil de se positionner sur ces propositions, et d'autoriser le maire à demander la mise en place des aménagements provisoires d'expérimentation.

Mr PERSONNIER fait part, via sa représentante, d'un certain nombre de remarques sur les propositions faites et notamment l'inutilité d'investir dans des effets « porte », mais plutôt dans des aménagements permettant de ralentir réellement les véhicules.

Il se pose également la question de l'utilité d'un passage piétons au lavoir. Mr BAILLEUX précise que, avec un passage piéton, nous pouvons demander des aménagements « Zone 30 » qui permettront de ralentir les véhicules et que la création d'un trottoir sera intégrée dans l'aménagement global du carrefour avec la rue de la mairie.

Mr BAILLEUX indique que, lors des expérimentations, il demandera que soient mis en œuvre des aménagements complémentaires pour tester leur efficacité.

A l'unanimité, le conseil demande au maire d'organiser les différentes expérimentations.

Abstention	0	Contre	0	Pour	10
------------	---	--------	---	------	----

- **Délibération : Création d'un emploi d'agent d'entretien**

Le sujet a été évoqué lors du conseil municipal du 5 septembre 2022, puis son étude confirmée lors du conseil du 8 mars 2023.

La prestation est actuellement assurée par l'entreprise EAV (entreprise adaptée) et ne concerne que la tonte des espaces enherbés et la taille des arbustes à la mairie et autour du crucifix.

L'aménagement autour de EOLE et la remise en service des auges fleuries engendre un besoin d'arrosage régulier notamment pour les jeunes plantations. Il apparaît également nécessaire de mettre en place des poubelles et cendriers aux endroits fréquentés par le public (Eole, aire de jeux, lavoir) et des bâtiments publics (mairie). Le surcoût de ces prestations ajouté aux prestations actuelles est à mettre en regard de l'embauche à temps partiel d'un agent d'entretien.

Il est proposé au conseil de créer un emploi en CDD d'une durée d'un an renouvelable :

Titre Agent technique
Catégorie C, Echelon 1
Indice brut 385
Indice majoré 353

135 heures par an, lissées sur 12 mois, soit 11,25 heures / mois.

Pour ce premier contrat, le CDD sera conclu sur 9 mois (Avril à Décembre 2023) ; il sera ensuite reconduit sur une période d'un an.

La commune devra également faire l'acquisition d'une tondeuse, d'un outil multi-fonctions (débrousailluse, taille-haie, tronçonneuse), et des équipements personnels de sécurité.

Mr PERSONNIER fait part, via sa représentante, d'un certain nombre de reproches à cette embauche :

L'embauche d'une personne seule qui, en cas de maladie ou d'absence, sera difficilement remplaçable ;

L'éviction d'une entreprise qui insère des personnes en difficulté ;

La nécessité d'acquérir des matériels pour potentiellement une courte durée.

Il souhaite par ailleurs que le renouvellement annuel du contrat soit soumis à l'approbation du conseil municipal.

Mr BAILLEUX précise que nous avons eu plusieurs incidents avec les agents d'entretien (écorçage de 4 arbres, soufflage de feuilles dans le lavoir, sectionnement de la liaison internet de la mairie, projection de gravillons dans les vitrages des riverains...); il semble que les agents souffrent du manque d'un encadrement plus strict. Mais l'option entreprise adaptée sera reconsidérée si besoin dans le futur.

Il indique aussi que les matériels pourront être revendus au besoin.

S'ensuit un débat sur l'entreposage desdits matériels ; une solution a été identifiée dans un local communal.

Le conseil municipal approuve la création de cet emploi en CDD pour 9 mois de Avril à Décembre 2023. Le renouvellement du contrat pour 2024 sera soumis à une délibération du conseil en fin d'année 2023.

Abstention	0	Contre	0	Pour	10
------------	---	--------	---	------	----

- **Questions diverses**

Visite du SDIS chez Parc Evasion

Suite à une demande de l'ONF visant à interdire le barbecue et les cendriers sur le parc, le maire a sollicité l'avis de la Préfecture qui a demandé que des préconisations de sécurité soient formulées par le SDIS. La visite a eu lieu le 28 mars 2023. Un compte-rendu nous a été transmis dès le lendemain.

En synthèse, la sécurité autour du barbecue est suffisante.

Par contre, l'arrêté préfectoral interdisant de fumer dans les bois et forêts doit être appliqué sur l'ensemble du parc. Les gérants en ont été informés et ont pris bonne note.

Un avenant au bail sera rédigé pour prendre en compte ces préconisations.

Convention Amicale de Curley

Mme CHRIST demande l'organisation d'une réunion avec les parties prenantes afin de finaliser la convention.

Mr BAILLEUX indique qu'il va compiler les différentes suggestions/contrepropositions et organiser cette réunion à 4 ; la réunion portera sur la convention en elle-même et sur le règlement intérieur d'utilisation de la salle EOLE.

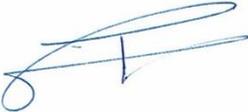
Le projet sera ensuite soumis à l'approbation du conseil municipal.

EOLE

L'expertise judiciaire concernant les déformations du sol se déroulera le 26 avril en présence de l'expert judiciaire et des différentes parties prenantes.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 22h20.

Approbation

Date	25.10.2023		
Votants :	9		
Pour	9		
Contre	0		
Abstention	0		
Le(la) secrétaire		Le maire	
Date de publication	31.10.2023		